



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023 / 16

OBJET : Budget Primitif 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt trois, le 6 avril à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Mammès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël SURIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 mars 2023

PRESENTS : Joël SURIER, Marilyne PIAT, Jack PERRIN, Lionel HALLEUR, Roger LE BLOAS, Didier GERVAIS, Nelly HALLEUR, Hélène MARÉCHAL, Laurence LETOFFÉ, Philippe CLOPEAU, Soraya MESSAB, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Axel MARBEUF, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Guillaume DEPRESLES, Chantal SURIER.

PROCURATIONS : Cloé ROUVE (SOGLO) (pouvoir à Lionel HALLEUR), Messan Daniel SEGLA (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Pascal MALBRUNOT (pouvoir à Yves BRUMENT), Thérèse DA SILVA (pouvoir à Soraya MESSAB), Stéphanie PRUVOST (pouvoir à Julien MARTIN).

ABSENT : Philippe GILLES

Secrétaire de séance : Lionel HALLEUR

VU le CGCT,
VU le compte administratif 2022,
VU les reports et affectation des résultats pour 2023,
VU les subventions aux associations pour 2023,
VU les participations versées aux organismes de regroupement,
VU les taux d'imposition et le produit fiscal attendu pour 2023,
VU l'avis de la commission des Finances,

Monsieur le Maire propose le vote du budget primitif présenté en annexe



Votes du Conseil Municipal

(Le conseil municipal, à l'unanimité, précise, que les votes exprimés par section vaudront pour l'ensemble des chapitres de chaque section.)

VU le CGCT,

VU l'avis de la commission finances

FONCTIONNEMENT RECETTES		Propositions 2023	Pour	Contre	Abst
13	ATTENUATION DE CHARGES	40 000,00	13	9	
70	PRODUIT DES SERVICES	202 731,00	13	8	1
73	IMPOTS ET TAXES	2 007 496,00	12	9	1
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	652 261,00	13	8	1
75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	27 300,00	14	8	
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	749,00	14	8	
R 001	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENT REPORTE	1 296 221,49 €			
	Total	4 226 758,49 €			

13 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

70 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST), 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)

73 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES), 1 abstention (Hélène MARÉCHAL)

74 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST), 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)

75 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

77 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Proposition 2023	Pour	Contre	Abst.
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 014 586,00	13	8	1
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 574 100,00	13	9	
14	ATTENUATION DE PRODUITS	36 208,00	14	8	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	252 841,28	13	8	1
66	CHARGES FINANCIERES	35 342,00	13	9	
67	CHARGES EXEPTIONELLES	3 000,00	13	9	
68	DOTATION PROVISION	15 000,00	13	8	1
022	DEPENSES IMPREVUES	213 114,55	13	9	
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 082 566,66	13	8	1
	TOTAL	4 226 758,49 €			

11 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST), 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)



12 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

14 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

65 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST) 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)

66 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

67 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

68 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST), 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)

022 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

023 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST), 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)

INVESTISSEMENT RECETTES		Propositions 2023	Pour	Contre	Abst
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	41 350,00	14	8	
13	SUBVENTIONS	18 392,00	13	9	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 266,00	14	8	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 082 566,66	13	8	1
R 001	SOLDE EXECUTION REPORTE	487 855,12			
TOTAL		1 673 429,78			

10 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

13 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

21 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

021 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST) et 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)

INVESTISSEMENTS DEPENSES		Propositions 2023	RAR	Pour	Contre	Abst
10	DOTATIONS	57,00		14	8	
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	232 252,00		13	8	1
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 100,00		13	8	1
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 078,00	25202,02	13	9	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 202 467,76	8820,00	13	9	
020	DEPENSES IMPREVUES	85 453,00		13	9	
TOTAL		1 673 429,78 €				

10 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST)

16 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST) et 1 absentions (Guillaume DEPRESLES)

20 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST) et 1 abstention (Guillaume DEPRESLES)



21 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

23 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

020 : voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES)

Le conseil municipal, après avoir voté, le budget primitif présenté est ADOPTÉ.

Fait et délibéré à Saint-Mammès,
Le 06 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Lionel HALLEUR

Le Maire de la Commune

Joël SURIEN

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



ANNEXE NOTE EXPLICATIVE

Budget 2023

Ce budget 2023 est marqué d'une façon générale par la mise en œuvre du plus important projet de la mandature « la création du bâtiment restauration / périscolaire », et par un besoin de financement important pour des dépenses du quotidien en fonctionnement et en investissement, nécessitant le recours à une augmentation des recettes.

Le budget 2023 est fortement marqué par l'environnement national et international de notre village. En effet, la guerre en Ukraine et la crise économique, notamment l'inflation viennent impacter le quotidien des mammésiens et les finances communales, comme évoqué lors du DOB. C'est la raison pour laquelle la majorité propose une augmentation des taux d'imposition communaux de 3 %. Cela permet d'équilibrer notre budget et de pouvoir faire les dépenses indispensables à la vie communale, et pour les mammésiens.

- **En fonctionnement on doit constater :**
 - De fortes hausses des dépenses liées d'abord à l'inflation à la guerre en Ukraine
 - Des hausses actées principalement dans le chapitre 11, avec des dépenses nécessaires au fonctionnement des services et aux services rendus à la population
 - C'est également la maintenance au minimum de notre patrimoine (chaudières, rénovation d'une classe, les toilettes de l'école etc...)
 - c'est toujours la volonté réaffirmée du service public avec, le remplacement des agents autant que nécessaire au Service Technique ou au Périscolaire etc...
- **En investissement :**
 - Le démarrage de l'opération de construction du bâtiment pour la restauration scolaire, le périscolaire et le campus jeune
 - Un investissement du quotidien qui n'est pas laissé pour compte, avec près de 100 000 euros de dépenses nettes.

Section de fonctionnement :

	Budget 2022	Réalisé + dm 2022	Budget 2023
Recettes de fonctionnement	3 578 643,84	2 771 256,08	4 226 758,49
002 Résultat reporté	947 420,84		1 296 221,49
013 Atténuation de charges	20 000,00	55 302,15	40 000,00
70 Produit des services	188 894,00	180 799,22	202 731,00
73 Impôts et Taxes	1 714 562,00	1 804 362,16	2 007 496,00
74 Dotations, subventions et participations	673 767,00	663 238,99	652 261,00
75 Autres recettes	34 000,00	41 931,23	27 300,00
77 Produits exceptionnels		25 622,33	749,00

Chapitre 013 - Atténuation de charge :



Cette recette est liée au remboursement du personnel que nous envisageons à peu près stable.

Chapitre 70 - Produit des services :

Ce chapitre est en hausse notamment grâce aux recettes des tarifs municipaux : + 15 000 € (cantine)

Chapitre 73 - Impôts et taxes :

Avec un produit de 2 007 496, cette recette est en forte hausse.

C'est le résultat d'une augmentation des bases opérées par l'état et des 3 % d'augmentation des taux que doit décider par le conseil municipal. Cette recette permet d'équilibrer le budget municipal dont les dépenses nécessaires sont également en forte hausse.

On peut également constater une hausse des recettes liés aux constructions puisque le fond départemental des Droits de mutation passe de 150 000 € au budget 2022 à 180 000 € au budget 2023

Chapitre 74 - Dotations et subventions :

Nous attendons à peu près la même recette qu'en 2022 pour les dotations d'état.

Par contre, nous n'avons pas candidaté en 2023 à la Dotation Globale Décentralisée (subvention obtenue pour la bibliothèque en 2022).

Chapitre 75 - Autres Produits :

Un produit stable avec une augmentation du revenu des immeubles liés à la location d'un de nos logements toute l'année et à la baisse de redevances informatiques passées en investissement

Chapitre 77 - produit exceptionnel

Une régulation de titre de 2022

		Budget 2022	Réalisé + dm 2022	Budget 2023
Dépenses de fonctionnement		3 578 643,84	2 422 455,43	4 226 758,49
011	Charges à caractère général	786 999,08	733 421,55	1 014 586,00
012	Dépenses de personnel	1 427 289,00	1 376 619,48	1 574 100,00
014	Atténuation de produit	34 508,00	34 477,00	36 208,00
65	Charges de gestion courante	249 056,62	235 898,25	252 841,28
66	Charges financières	42 000,00	41 949,15	35 342,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	90,00	3 000,00
68	Dotation semi budgétaire	10 000,00	0,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	129 418,81		213 114,55
023	Virement investissement	898 972,33		1 082 566,66

Chapitre 011 - Charge à caractère général :

Ce chapitre est en forte hausse pour plusieurs raisons :

Les contrats en cours :

L'énergie / électricité qui vont augmenter de près de 140 000 € par rapport au budget 2022

Les prestations de service : l'essentiel pour la cantine pour 30 000 € par rapport à 2022

Un contrat communication en remplacement du salarié : 18 000 €

La prestation centre aéré qui augmente de plus de 5 000 €



Des dépenses nouvelles nécessaires :

Un camion en location pour les STM, la réparation du Boxer que nous avons rendu pour environ 20 000 €

Une nouvelle classe rénovée, des travaux sur les chaudières, l'entretien de la SVS, des frais d'actes pour acheter définitivement les biens vacants et sans Maître pour un total de 21 800 €

L'assurance dommage ouvrage pour le bâtiment périscolaire : 18 000 €

A noter des baisses de certaines lignes de dépenses :

Fête et cérémonies (fête de l'eau en 2022), les réceptions et les frais de télécommunication

Chapitre 012 - dépenses de personnel :

Ce chapitre augmente de 150 000 € sur un budget de 1 500 000 €. Cela est dû à :

La pérennisation de l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité – la carrière), évalués à 65 000 €

Les ressources en personnel pour la bibliothèque, les agents recenseurs et une création de poste au STM environ 38 000 €

Les remplacements des agents en maladie (STM et Périscolaire) évalués à environ 55 000 €

La participation pour la mutuelle du personnel pour 10 000 €

En moins vient le transfert du poste communication sur une prestation de service.

Chapitre 014 - atténuation de produit :

Chapitre stable le FPIC et l'attribution de compensation de la CCMSL

Chapitre 65 – Charges de gestion courante :

Chapitre stable par rapport au budget 2022 mais :

Avec des baisses de dépenses :

Indemnités des élus - 5000 €

Pas de créance en non-valeur - 3000 €

Et des dépenses en hausse

Le paiement du chauffage de l'école HG à la région +18 000 €

La subvention au CCAS + 1 000 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Ce sont les dépenses de capital de l'emprunt

Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles :

Cette somme de 3 000 € représente un mandat annulé de 2022 qui revient en 2023

Chapitre 68 – Dotations semi budgétaires :

Cette somme de 15 000 € est une provision pour une créance que nous ne recouvrerons certainement pas de 30 000 € pour un titre émis à la régions IDF pour frais d'écolage.

Chapitre 022– Dépenses imprévues

Cette somme provisionnée correspond au maximum de 7,5 % de dépenses imprévues possible.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Cette somme de plus d'un million d'Euros vient équilibrer le budget en investissement.

Cette provision correspond à un peu plus de la moitié des dépenses prévues pour le projet cantine.



Section d'investissement :

		Budget 2022	Réalisé + dm 2022	Budget 2023
Recettes d'investissement		3 143 577,38	122 037,64	1 673 429,78
001	solde d'exécution reporté	725 586,70		487 855,12
10	Dotations	52 900,00	66 478,95	41 350,00
13	Subventions d'équipement	1 366 560,98	55 143,69	18 392,00
21	Immobilisation corporelles	99 557,37	0,00	43 266,00
165	Dépôt et cautions	0,00	415,00	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	898 972,33		1 082 566,66

Chapitre 10 :

Ce sont les recettes de FCTVA et Taxe d'aménagement

Chapitre 13 :

Les subventions attendues notamment la DETR 2022 / 2023

Chapitre 21

43000 € sont les recettes prévues en contrepartie des dépenses de réseau d'électrification des projets immobiliers de la rue grande et des guettes, la recette de l'antenne SFR.

		Budget 2022	Réalisé + dm 2022	Reste à réaliser	Budget 2023
Dépenses d'investissement		3 143 577,38	359 769,22		1 673 429,78
10	Dotation réserves				57,00
16	Capital de la dette	231 200,00	229 439,21		232 252,00
20	Immobilisations incorporelles	1 920,00	1 920,00		5 100,00
21	Immobilisation corporelles	155 338,31	74 860,47	25 202,02	114 078,00
23	Immobilisation en cours	2 755 119,07	53 549,54	8 820,00	1 202 467,76
020	Dépenses imprévues				85 453,00

Chapitre 16

Correspond au capital annuel de la dette



Chapitre 20, Chapitre 21 chapitre 23 sont répartis comme suit :

Dépenses « d'investissement du quotidien »

Désignation	Investissement 2023
Remboursement TLE	57,00 €
Trousses PPMS 2 cantine et écoles	1 000,00 €
Sonnette et interphone HG et Mater	500,00 €
Bacs de rétention produits ménagers	500,00 €
Sécurité routière	5 000,00 €
Mobilier de bureau (atsem et admin)	1 067,00 €
Lits ECOLE MATERNELLE	749,00 €
Barrières vers feux tri. et pont des vareennes	750,00 €
Boxer équipements intérieurs	1 176,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €
Mobilier ECOLE B. Plassard	1 300,00 €
Attelage Ligier	1 300,00 €
Outillage ST	2 000,00 €
création WC école HG	2 200,00 €
Mobilier ECOLE H.G.	2 500,00 €
Panneaux passages piéton rue Grande	2 600,00 €
Mobilier ECOLE MATERNELLE	3 300,00 €
Renouvellement Jeux et accessoires sport	3 337,00 €
Extincteurs - Désenfumage	3 533,00 €
Raccordement projet antenne	3 708,00 €
Matériel économie d'énergie / environnement	5 000,00 €
Logiciel courrier et PDF	5 100,00 €
Flash routiers	7 000,00 €
Cimetière relevage tombes	11 000,00 €
Raccordement Projet immobilier les Guettes	13 319,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €
Raccordement projet immobilier rue grande	26 239,00 €
Total	120 435,00 €

Projet cantine 2023

1 014 467,76 €



Dépenses d'investissement « obligatoires »

Désignation	Investissement 2023
Bornes	188 000,00 €
Emprunts	231 052,00 €
Dépenses « obligatoires »	419 052,00 €

Reste à réaliser

Ordinateur bibliothèque	1 077,84 €
Pupitre	949,78 €
Eclairage public lanternes quai de seine	6 508,80 €
Passage François Coppée	15 055,20 €
Bornes incendie	1 610,40 €
Etudes cantine	1 560,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'alimentation en fluides	7 260,00 €
Total Reste à réaliser	34 022,02 €

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr